

Annexe 4

*Circonscription électorale des îles Gambier
et Tuamotu de l'Est*

Sans changement.

Annexe 5

Circonscription électorale des îles Tuamotu de l'Ouest

Liste n° 1 : Tahoeraa Huiraatira

N° 5 : *lire* : Makiroto Paea Rere.

Liste n° 4 : Te Taata Tahiti Tiama

N° 4 : *lire* : Teiefiti Hina Tautuhei.

Annexe 6

Circonscription électorale des îles Marquises

Liste n° 1 : Tahoeraa Huiraatira

N° 6 : *lire* : Peetau épouse Kohueinui Ida.

Liste n° 2 : Te Henua Enana Kotoa

N° 2 : *lire* : Tuhoe épouse Mataiki Tahiahuiani.

Art. 2.— Le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française, les chefs de subdivision administrative, les maires et les maires délégués des communes de la Polynésie française sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française selon la procédure d'urgence.

Fait à Papeete, le 22 avril 2004.

Michel MATHIEU.

ERRATUM à l'arrêté n° 218 DRCL du 19 avril 2004 portant liste des candidatures à l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 (paru au J.O.P.F. n° 7 N.S. du 19 avril 2004, page 177).

Annexe 1

Circonscription électorale des îles du Vent

Liste n° 7 : No Oe e Te Nunaa

N° 5 : *lire* : Avvenenti-Faatomo Pia.